

ASSEMBLEE NATIONALE7 juillet 2005

FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
(Deuxième lecture) - (n° 2406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 26

présenté par
M. Warsmann, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 7

Au début de la deuxième phrase du dernier alinéa (6°) de cet article, après les mots :

«sous-objectifs de l'objectif national »,

insérer les mots :

« de dépenses ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.